

COMMUNE DE CANAPLES

**PROCÈS-VERBAL
DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 09 SEPTEMBRE 2022**

Membres du Conseil : 14	Date de la convocation : 1^{er} Septembre 2022
Présent à la séance : 10	Date de la séance : 09 Septembre 2022
Pouvoir : néant	Heure de la séance : 20 heures

L'An deux mil vingt-deux, le neuf septembre, vingt heures, les membres du Conseil Municipal de Canaples se sont réunis au nombre de treize à la salle du bibliobus au regard du protocole sanitaire en vigueur, sous la Présidence de :

Monsieur Marcel POISSON, Maire

Etaient présents MM. Les adjoints, MM. Les conseillers municipaux, lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement, en exécution de l'article L2121-17 du Code Général Des Collectivités Territoriales.

Présents :

Yasmine HAFIAN, Léon LENNE : Adjoints au Maire
Isaline DEBETHUNE, Anthony MENIER, Céline LIETARD, Ingrid BRASSEUR, Jane TEMMERMANN, Pauline DE SAINT RIQUIER, Françoise GRAUX, Conseillers Municipaux.

Pouvoirs :

Pascal GODARD donne pouvoir à Léon LENNE
Claudie DUHAMEL donne pouvoir à Isaline DEBETHUNE

Absents excusés :

Jean François GAFFET

Absents non excusés :

Alain JARDIN

M. Marcel POISSON Maire ouvre la séance à 20h00.

1. Approbation du Compte rendu du Conseil Municipal du 08 Juillet 2022 :

M.le Maire fait lecture du compte rendu du Conseil Municipal du 08 juillet 2022.
Le Conseil Municipal, adopte ledit compte rendu.

Mme HAFIAN rejoint l'assemblée à 20h05

2. Ecole rentrée scolaire :

Les effectifs sont en légère baisse.

Nombreuses demandes extérieures pour inscription dans l'école du RPC nous sont formulées.

Nous devons rester en vigilance face à l'évolution des inscriptions.

L'accueil du mercredi pour l'année scolaire à venir est estimé à 12 000.00 € à la charge de la commune.

3. Personnel du périscolaire

Afin de palier au besoin des temps périscolaires il s'avère un besoin de 7h30 hebdomadaire.
Un service civique serait économiquement plus viable.

Après délibération,

Le Conseil Municipal,

S'ACCORDE à conclure un contrat de 7h30 jusqu'au 21 Octobre 2022 en sus de celui existant de 17h30

ADOpte A L'UNANIMITE

4. Adhésion au dispositif du centre de gestion pour le signalement des Actes de Violence de Discrimination, de Harcèlement et d'agissement Sexistes : Délibération

Allodiscrim, signalement.net, deux plateformes de signalement pour lutter contre le harcèlement, accompagner les victimes et sanctionner les auteurs.

Ce dispositif est obligatoire pour tout employeur de la Fonction Publique et concerne son personnel.

Après délibération,

Le Conseil Municipal,

S'ACCORDE à adhérer à la convention inhérente à ce dispositif auprès du CDG

à prévoir les sommes nécessaires dans le budget communal à venir.

ADOpte A L'UNANIMITE.

5. Paiement de la subvention de l'Agence de l'Eau aux habitants raccordés à l'assainissement :

La commune perçoit les subventions destinées aux habitants au titre du raccordement au réseau d'assainissement collectif.

Afin de pouvoir reverser ces sommes aux administrés, une décision modificative au budget est nécessaire : une provision de 60 000.00 € est décidée.

Après délibération,

Le Conseil Municipal,

S'ACCORDE à Mettre en place la Décision modificative au budget nécessaire à la mise en place des versements perçus au titre de l'assainissement collectif.

ADOpte A L'UNANIMITE.

6. Assainissement collectif :

6.1. Point travaux tranche Eiffage :

Passage de la rivière Belval sous la route : conduit endommagé, le renforcement des canalisations en fonte est proposé pour la somme de 11 520,00 € pour 8 m de canalisation ou 22 380,00 € pour 24 m de canalisation.

Un second devis sera demandé.

6.2. Montant taxe raccordement avec paiement annuel : Afin de s'aligner sur le prélèvement mensuel de 15.00€, le montant annuel facturé sera de 150,00 €.

Après délibération,

Le Conseil Municipal,

S'ACCORDE à relever le montant annuel facturé à 150.00 € dans la limite de la durée nécessaire au recouvrement de l'intégralité de la taxe de raccordement.

ADOpte A L'UNANIMITE.

7. Questions diverses :

1. Elagage débroussaillage des chemins : Henri MERLIN renonce à la convention établie avec la commune en objet l'élagage et le débroussaillage dans la commune.

Deux devis ont été établis : E.T.A. LAGRANGE et GENJUSZ Gaétan.

Chemins concernés : La Cavé, bois Bocquet, vallée de Belval et vallée Minon.

Après délibération,

Le Conseil Municipal

OPTE pour l'entreprise LAGRANGE : débroussaillage 62.00 € HT/h, élagage 85.00 € HT/h, Broyage herbe 55.00 € HT/h.

ADOpte A L'UNANIMITE.

2. Vidéo protection :

Où : city stade multisports – devis : 3 145,08 €

Place Rabaëlle : 11 000,00 €

Après délibération,

Le Conseil Municipal

- **Concernant la Salle GT** : Le Conseil Municipal **OPTE** pour la mise en place de la vidéo protection à la majorité.

ADOpte A LA MAJORITE par 9 pour et 2 abstentions

- **Concernant la Place Rabaëlle** : Le conseil Municipal **S'OPPOSE** à la mise en place de ce système place Rabaëlle à la majorité.

REFUSE A LA MAJORITE par 4 Contre, 4 Abstentions, 3 Pour.

3. Dépôt sauvage à proximité des containers

4. Traversée sécurité : sécurisation entrées et traversée du village,

La réflexion se poursuit : 2 écluses rue Vignacourt et Havernas aux entrées du village.

Etude préalable à hauteur de 4 000,00 € HT

Réflexion sur des voies à Mobilité douce, communication Canaples et Halloy

5. Economie d'énergie : Des pistes sont à étudier au regard des annonces gouvernementales (chauffage des locaux, éclairage public, illuminations de Noël).
6. Des rodeurs nocturnes dans le village.
7. Parking cimetière : alimentation des oiseaux avec le risque d'attirer les nuisibles.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h24.

Marcel POISSON
Maire de Canaples